

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 1058/2014 DE LA COMMISSION**du 8 octobre 2014****modifiant pour la deux cent vingt et unième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 1, point a), et son article 7 bis, paragraphes 1 et 5,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 énumère les personnes, groupes et entités auxquels s'applique le gel des fonds et des ressources économiques ordonné par ce règlement.
- (2) Le 23 septembre 2014, le comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a approuvé l'ajout de quatorze personnes physiques et de deux entités à la liste du comité des sanctions contre Al-Qaida des personnes, groupes et entités auxquels devrait s'appliquer le gel des fonds et des ressources économiques. En outre, il a décidé de modifier une mention figurant sur cette liste.
- (3) Il convient donc de mettre à jour l'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 en conséquence.
- (4) Pour garantir l'efficacité des mesures prévues par le présent règlement, celui-ci doit entrer en vigueur immédiatement,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 8 octobre 2014.

*Par la Commission,
au nom du président,
Chef du service des instruments de politique étrangère*

⁽¹⁾ JO L 139 du 29.5.2002, p. 9.

ANNEXE

L'annexe I du règlement (CE) n° 881/2002 est modifiée comme suit:

1) Les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique «Personnes physiques»:

- a) «Ahmed Abdullah Saleh Al-Khazmari **Al Zahrani** [alias a) Abu Maryam al-Zahrani, b) Abu Maryam al-Saudi, c) Ahmed Abdullah S al-Zahrani, d) Ahmad Abdullah Salih al-Zahrani, e) Abu Maryam al-Azadi, f) Ahmed bin Abdullah Saleh bin al-Zahrani, g) Ahmed Abdullah Saleh al-Zahrani al-Khozmril]. Fonction: haut dirigeant d'Al-Qaida. Né le 15.9.1978 à Dammam, Arabie saoudite. Nationalité: saoudienne. Passeport n° E126785 (passeport saoudien émis le 27.5.2002 et venu à expiration le 3.4.2007). Renseignements complémentaires: a) description physique: yeux noirs, cheveux noirs, teint mat; b) parle arabe; c) nom de son père: Abdullah Saleh al Zahrani; d) photo figurant dans la notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations unies; e) localisé en Syrie. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- b) «Azzam Abdullah Zureik Al-Maulid **Al-Subhi** [alias a) Mansur al-Harbi, b) Azzam al-Subhi, c) Azam Abdallah Razeeq al Mouled Alsbhua, d) Abu Muslem al-Maky, e) Abu Suliman al-Harbi, f) Abu Abdalla al-Harbi, g) Azam A.R. Alsbhua]. Né le 12.4.1976 à Al Baraka, Arabie saoudite. Nationalité: saoudienne. Passeport n° C389664 (passeport saoudien émis le 15.9.2000 et venu à expiration le 15.9.2005). Renseignements complémentaires: a) description physique: yeux noirs, cheveux noirs, peau noire; b) parle arabe; c) nom de son père: Abdullah Razeeq al Mouled al Sbhua; d) photo figurant dans la notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations unies. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- c) «Anders Cameroon Ostensvig **Dale** [alias a) Muslim Abu Abdurrahman, b) Abu Abdurrahman le Norvégien, c) Abu Abdurrahman le Marocain]. Né le 19.10.1978 à Oslo, Norvège. Nationalité: norvégienne. Renseignements complémentaires: a) description physique: yeux noisette, cheveux bruns, taille: 1,85 m. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- d) «Ibrahim Suleiman Hamad **Al-Hablain** [alias a) Barahim Suliman H. al Hblain, b) Abu Jabal, c) Abu-Jabal]. Fonction: artificier et membre opérationnel des Brigades Abdallah Azzam (BAA). Né le 17.12.1984 à Buraidah, Arabie saoudite. Nationalité: saoudienne. Passeport n° F800691 (passeport saoudien). Renseignements complémentaires: a) description physique: yeux noirs, cheveux noirs, teint mat; b) parle arabe; c) photo figurant dans la notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité des Nations unies. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- e) «Seifallah **Ben-Hassine** [alias a) Seif Allah ben Hocine, b) Saifallah ben Hassine, c) Sayf Allah 'Umar bin Hassayn, d) Sayf Allah bin Hussayn, e) Abu Iyyadh al-Tunisi, f) Abou Iyadh el-Tounsi, g) Abu Ayyad al-Tunisi, h) Abou Aayadh, i) Abou Iyadh]. Né le 8.11.1965. Nationalité: tunisienne. Renseignements complémentaires: dirigeant du groupe Ansar al-Shari'a in Tunisia. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- f) «'Abd Al-Rahman Bin 'Umayr **Al-Nu'Aymi** [alias a) Abd al-Rahman bin 'Amir al-Na'imi, b) 'Abd al-Rahman al-Nu'aimi, c) 'Abd al-Rahman bin 'Amir al-Nu'imi, d) 'Abd al-Rahman bin 'Amir al-Nu'aymi, e) 'Abdallah Muhammad al-Nu'aymi, f) 'Abd al-Rahman al-Nua'yymi, g) A. Rahman al-Naimi, h) Abdelrahman Imer al Jaber al Naimeh, i) A. Rahman Omair J Alnaimi, j) Abdulrahman Omair al Neaimi]. Né en 1954. Passeport n° 00868774 (passeport qatarien venu à expiration le 27.4.2014). N° d'identification nationale: 25463401784 (carte d'identité qatarienne venant à expiration le 6.12.2019). Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- g) «'Abd Al-Rahman Khalaf 'Ubayd Juday' **Al-Anizi** [alias a) 'Abd al-Rahman Khalaf al-Anizi, b) 'Abd al-Rahman Khalaf al-Anzi, c) Abu Usamah al-Rahman, d) Abu Shaima' Kuwaiti, e) Abu Usamah al-Kuwaiti, f) Abu Usama, g) Yusuf]. Né en 1973 (approximativement). Nationalité: koweïtienne. Renseignements complémentaires: localisé en Syrie depuis 2013. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- h) «Anas Hasan **Khattab** [alias a) Samir Ahmed al-Khayat, b) Hani, c) Abu Hamzah, d) Abu-Ahmad Hadud]. Titre: Amir. Né le 7.4.1986 à Damas, Syrie. N° d'identification nationale: 00351762055. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- i) «Maysar Ali Musa Abdallah **Al-Juburi** [alias a) Muyassir al-Jiburi, b) Muyassir Harara, c) Muyassir al-Shammari, d) Muhammad Khalid Hassan, e) Al-Shammari, f) Mus'ab al-Qahtani, g) Abu Maria al-Qatani]. Titre: Amir. Né le 1.6.1976 à a) Al-Shura, Mossoul, Iraq; b) Harara, province de Ninawa, Iraq. Nationalité: iraquienne. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»

- j) «Shafi Sultan Mohammed **Al-Ajmi** [alias a) Shafi al-Ajmi, b) Sheikh Shafi al-Ajmi, c) Shaykh Abu-Sultan]. Titre: docteur. Né le 1.1.1973 à Warah, Koweït. Adresse: Area 3, Street 327, Building 41, Al-Uqaylah, Koweït. Nationalité: koweïtienne. Passeport n° 0216155930. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- k) «'Abd Al-Rahman Muhammad Mustafa **Al-Qaduli** [alias a) 'Abd al-Rahman Muhammad Mustafa Shaykhliari, b) Umar Muhammad Khalil Mustafa, c) Abdul Rahman Muhammad al-Bayati, d) Tahir Muhammad Khalil Mustafa al-Bayati, e) Aliazra Ra'ad Ahmad, f) Abu-Shuayb, g) Hajji Iman, h) Abu Iman, i) Abu Ala, j) Abu Hasan, k) Abu Muhammad, l) Abu Zayna]. Fonction: haut dirigeant de l'État islamique en Iraq et au Levant (EIL). Né en a) 1959, b) 1957 à Mossoul, province de Ninawa, Iraq. Nationalité: iraquienne. Renseignements complémentaires: date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- l) «Émilie **Konig**. Née le 9.12.1984 à Ploemeur, France. Nationalité: française. Renseignements complémentaires: localisée en Syrie depuis 2013. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- m) «Kevin **Guiavarch**. Né le 12.3.1993 à Paris, France. Nationalité: française. Renseignements complémentaires: localisé en Syrie depuis 2012. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- n) «Oumar **Diaby** [alias a) Omsen, b) Oumar Omsen]. Né le 5.8.1975 à Dakar, Sénégal. Nationalité: sénégalaise. Renseignements complémentaires: localisé en Syrie. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- 2) Les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique «Personnes morales, groupes et entités»:
- a) «Ansar Al-shari'a in Tunisia (AAS-T) [alias a) AAS-T, b) Ansar al-Sharia in Tunisia, c) Ansar al-Shari'ah in Tunisia, d) Ansar al-Shari'ah, e) Ansar al-Sharia, f) Partisans de la loi islamique, g) Al-Qayrawan MEDIA Foundation]. Renseignements complémentaires: a) groupe actif en Tunisie; b) dirigé par Seifallah ben Hassine. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- b) «Brigades Abdallah Azzam (BAA) [alias a) AAB, b) Brigades Abdullah Azzam, c) Bataillon Ziyad al-Jarrah des Brigades Abdallah Azzam, d) Bataillons Yusuf al-Uyayri des Brigades Abdallah Azzam]. Renseignements complémentaires: groupe actif au Liban, en Syrie et dans la péninsule arabe. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 23.9.2014.»
- 3) La mention «Iyad **ag Ghali**. Né en 1954 à Abeibara, région de Kidal, Mali. Nationalité: malienne. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 25.2.2013» qui figure sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante:
- «Iyad **ag Ghali** [alias Sidi Mohamed Arhali]. Fonction: dirigeant d'Ansar Eddine. Adresse: Mali. Né a) le 1.1.1958, b) en 1958 à a) Abeibara, région de Kidal, Mali, b) Bouressa, région de Bourem, Mali. Passeport n° A1037434 (passeport malien émis le 10.8.2001 et venant à expiration le 31.12.2014). Renseignements complémentaires: a) nom de son père: Ag Bobacer Arhali, nom de sa mère: Rhiachatou Wallet Sidi; b) certificat de naissance malien n° 012546. Date de la désignation visée à l'article 2 bis, paragraphe 4, point b): 25.2.2013.»
-